

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 01 juillet 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
Date de la convocation : 22 juin 2021 Date d'affichage : 22 juin 2021		
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le premier du mois de Juillet		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Dimitri OCTAVIE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Magali CRAUSER, Danielle ROLLAND, Alain BARRES, Robert PISSAVY, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON, Béatrice CHEVALLET		
Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER, Eric TUPIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE donne pouvoir à Pierrick ROCHE		
Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS.		
Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE		

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines demandes de subventions ont été reçues après le vote du budget primitif et qu'il convient de statuer sur ces demandes. En effet celles-ci n'étant pas inscrites en annexe du budget primitif il est nécessaire de délibérer.

Les demandes sont les suivantes :

- GVA Murat-Allanche
- Conseil départemental pour l'accès au droit du Cantal
- LE CLAP 15
- De l'eau aux Moulins
- La porte ouverte
- Les jardins communaux

De plus Monsieur le Maire informe du refus de certaines associations de percevoir les subventions à cause de l'annulation de certaines activités :

- Office Commercial et Artisanal de Murat
- Les Amis de Bredons
- Le Relais d'Assistantes Maternelles

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2021
015-200071702-20210701-DE_2021_091-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

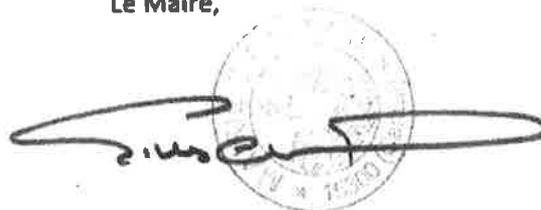
AUTORISE le versement de subventions aux l'associations suivantes :

- LE CLAP 15 : 200.00 €
- De l'eau aux Moulins : 200.00 €
- La porte ouverte : 300.00 €
- Les jardins communaux 200.00 €

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits et ne sont pas supérieurs au montant prévu au compte 6574.

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/07/2021 015-200071702-20210701-DE_2021_091-DE